



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bull

Question écrite n° 3900

Texte de la question

M. Francois Asensi attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation de l'entreprise Bull. Les suppressions massives de postes et les licenciements annonces lors du comite central d'entreprise du groupe du 5 juillet 1993, survenus apres l'annonce du rachat par Zenith Data Systems (filiale americaine deficitaire de Bull) de Packard Bell, a hauteur de 19,9 p. 100, ne laissent pas d'inquieter, alors que la direction de Bull n'a pas encore remis son plan strategique. Conscient de se faire l'echo des craintes des centaines de familles menacees par le chomage, il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour que, malgre l'objectif declare de privatiser Bull, l'industrie informatique francaise puisse continuer a exister ; quelles mesures il compte prendre afin qu'aucun salarie menace ne soit laisse sans solution professionnelle adaptee a son cas ; il est en effet injuste que ceux qui n'ont que leur travail et leur savoir-faire pour vivre paient ainsi les erreurs, les tatonnements, les changements de strategie qui ont caracterise l'attitude des pouvoirs publics vis-a-vis de l'informatique francaise pendant des annees ; quelles mesures il compte prendre pour que le centre logistique de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) puisse fonctionner normalement et que l'emploi y soit ainsi preserve ; quelles mesures il compte prendre afin que, sur soixante-trois suppressions d'emplois prevues sur ce site, les trente-neuf personnes (vingt et un cadres, dix-huit collaborateurs), pour qui, a ce jour, aucune solution n'a ete trouvee, se voient proposer une orientation alternative leur permettant de retrouver un travail correspondant a leur qualification.

Texte de la réponse

Le groupe Bull se trouve, comme ses concurrents, confronte a une mutation structurelle des marches informatiques, qui rend necessaire une adaptation tres rapide. Dans ce contexte difficile, la situation de Bull est apparue au Gouvernement comme particulierement serieuse : une dette de 9,5 milliards de francs, des pertes nettes de 15 milliards de francs sur ces trois dernieres annees, un chiffre d'affaires qui baisse depuis deux ans. C'est pourquoi le Gouvernement a demande a Bull de mettre en oeuvre une strategie permettant un redressement durable du groupe. A l'issue d'un travail approfondi avec l'entreprise et l'ensemble des departements ministeriels concernes, l'Etat a pris ses responsabilites pour assurer l'avenir de Bull. Le Gouvernement est decide a participer une derniere fois a une forte recapitalisation de Bull. Cette decision est soumise a l'accord des autorites communautaires. Cette recapitalisation creera les conditions necessaires a la privatisation du groupe, qui aura lieu des que possible. A cette fin, l'Etat est pret a apporter a Bull 7 milliards de francs de capitaux nouveaux en 1993 et 1994, en plus de l'avance d'actionnaires deja accordee et qui doit etre transformee en capitaux propres. France Telecom a fait part aux pouvoirs publics de son accord de principe a participer a cette augmentation de capital. Depuis sa nationalisation et jusqu'a la fin de 1992, Bull a recu pour 13,5 milliards de francs de dotations en capital de l'Etat et de France Telecom. Les chiffres mentionnes dans la question ecrite de l'honorable parlementaire se rapportant a des entites juridiques diverses (CII, Sems, Honeywell-Bull, Bull), et recouvrant des dotations et des aides a la recherche et developpement, ils peuvent difficilement etre consolides. Pour cette nouvelle phase, marquee par l'urgence et la perspective de la privatisation, le Gouvernement a choisi de confier la presidence de Bull a un chef d'entreprise ayant une forte

expérience de l'entreprise privée, du redressement et du développement d'un groupe multinational : Jean-Marie Descarpentries, qui a siégé six ans au conseil d'administration de Bull. M. Descarpentries s'attache désormais à poursuivre le dialogue social au sein de Bull, et le Gouvernement veille à ce que le plan social du groupe soit d'une qualité exemplaire et mette en œuvre toutes les mesures pour que les licenciements soient évités. Le nouveau président de Bull s'est fixé pour objectifs de redresser les résultats et de relancer avec force le développement des ventes, tout en réduisant les coûts non salariaux de façon drastique, sans pour autant oberer l'avenir de l'entreprise. Dans ce but, il a déjà mis en place une nouvelle organisation qui permettra à Bull d'être plus proche de ses clients et d'accroître la responsabilisation du personnel. Enfin, des travaux sont menés pour renforcer les partenariats du groupe. La confiance témoignée par les pouvoirs publics aux hommes et femmes de Bull, aux technologies qu'ils ont su développer, aux produits et aux réseaux commerciaux qui constituent ses atouts, souligne la volonté des pouvoirs publics de faire de Bull une entreprise comme les autres, maîtresse de son destin face à ses clients, son personnel et ses actionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3900

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2083

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4762